

Droit fiscal

M. Nystrom: Monsieur le président, comme toujours, ce sont les députés libéraux de l'arrière-banc qui me décident à prendre la parole quand ils se mettent à poser des questions embarrassantes. Nous pouvons faciliter l'adoption de ce bill si le comité veut bien écouter un instant. Je voudrais poser une ou deux questions au ministre. Je pense qu'il en connaît les réponses. Toutefois, je voudrais dire les choses bien clairement et que cela soit consigné au hansard.

Dans notre province, nous avons la société d'énergie de la Saskatchewan. C'est un service public qui fournit de l'électricité aux gens de la province. Il achète du gaz au prix le plus bas et le vend aux producteurs de la province au prix le plus bas. Il essaie de donner un service aux gens de la Saskatchewan.

Le ministre peut-il interpréter cette loi pour décréter que la société d'énergie de la Saskatchewan ne vend pas le gaz aux consommateurs de la province à un prix suffisamment élevé ou qu'elle ne le vend pas à sa juste valeur marchande? La société achète le gaz à bas prix et le vend aux consommateurs de la Saskatchewan à bas prix. Le montant pourrait être inférieur à la juste valeur marchande du marché libre aux termes du projet de loi. Estimerait-on que la Saskatchewan Power Corporation a payé le gaz plus cher qu'elle ne le vend?

● (1650)

M. Turner (Ottawa-Carleton): La réponse est non. Le gouvernement de la Saskatchewan a la certitude que le projet de loi modifié ne causera pas de tort à la Saskatchewan Power Corporation.

M. Nystrom: C'est l'assurance que je voulais obtenir.

(L'amendement de M. Turner (Ottawa-Carleton) est adopté.)

(L'article 37 modifié est adopté.)

(L'article 43(1) est adopté.)

(L'article 80 modifié est adopté.)

Le vice-président: Le titre est-il adopté?

M. Fairweather: Sur division.

(Le titre est adopté sur division.)

Le vice-président: Le bill est-il adopté?

Des voix: Sur division.

(Rapport est fait du bill.)

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Quand lisons-nous ce bill pour la troisième fois? Maintenant?

Des voix: Maintenant!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Non!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): M. Turner (Ottawa-Carleton), appuyé par M. Jamieson, propose que le bill soit lu pour la troisième fois et adopté.

Des voix: Bravo!

M. Baldwin: J'invoque le Règlement, madame l'Orateur. Nous n'avons aucun bill. Il n'a pas encore été imprimé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): C'est juste. De nombreuses modifications ont été apportées à ce projet de loi. Il doit être réimprimé avant de subir la troisième lecture.

[M. Symes.]

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Quand lisons-nous ce bill pour la troisième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

Des voix: A la fin d'avril.

* * *

LA LOI NATIONALE SUR L'HABITATION

MESURE MODIFICATIVE PRÉVOYANT LE MONTANT GLOBAL DES PRÊTS ASSURÉS, L'AUGMENTATION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 9 janvier 1975, de la motion de M. Danson: Que le bill C-46, tendant à modifier la loi nationale sur l'habitation, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales.

M. Danson: Madame l'Orateur, j'ai pensé que d'autres députés aimeraient prendre la parole sur le bill avant son adoption, mais j'aimerais intervenir maintenant parce que, j'en suis sûr, chacun comprend l'urgence...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le député de Winnipeg-Nord-Centre pour un rappel au Règlement.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je veux simplement dire que le ministre ne peut pas prendre la parole maintenant.

Une voix: Personne d'autre ne s'est levé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il ne peut prendre la parole maintenant, à moins que la présidence n'informe la Chambre que, ce faisant, il mettra fin au débat. Et elle ne l'a pas fait.

M. Epp: Allons réveillez-vous!

M. Danson: J'ai dit que si quelqu'un d'autre voulait prendre la parole...

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Le ministre invoque-t-il le Règlement?

M. Danson: J'aurais bien invoqué le Règlement, mais il y avait tant de bruit que je n'ai pas pu me faire entendre. Je suis intervenu parce que je n'ai vu personne d'autre le faire. Je pensais que chacun comprenait l'urgence extrême et le besoin de cette loi.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Je dois informer la Chambre que si le ministre prend la parole maintenant, il mettra fin au débat.

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Madame l'Orateur, j'ai voulu prendre la parole, mais le ministre l'a fait avant moi. Je suis extrêmement surpris, comme beaucoup d'autres j'imagine, que le ministre n'ait pas toutes les réponses à la crise actuelle du logement. A voir les millions de dollars que les ministériels ont dilapidé en enquêtes sur la situation du logement, en études de planification urbaine et en programmes pilotes d'urbanisation depuis 1969, on s'imaginerait qu'ils vont avoir réponse à n'importe quel problème ou question susceptible de se poser dans ces domaines d'ici 20 ans. Mais tel n'est manifestement pas le cas. Rares sont les solutions proposées par le gouverne-